L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 8 AVRIL 1862.

G. F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, S. HARBY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
MARDI MATIN, 8 AVRIL.

☞ On trouvera plusieurs avis français à la dernière colonne de la page anglaise.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par R. Scott, à son magasin d'encan, encoignure Magazine et Natchez—Whisky, champagne, ale, porter, &c.

LA BATAILLE.

Il résulte des nombreuses dépêches, reçues hier en ville, que les forces fédérales comprenaient environ cinquante à soixante mille hommes commandés par le général Grant, assisté par les généraux Sherman, McClernand, Wallace et Prentiss; le général Smith était malade. Prentiss, qui a été fait prisonnier, a déclaré que l'armée fédérale comprenait six grandes divisions et que celle qu'il commandait était forte de 7,000 hommes. Il parait, donc, que l'armée de Buell n'aura pas fait sa jonction avec celle de Grant et qu'elle sera restée, soit à Savannah, soit à Columbia.

Prentiss a prétendu que l'armée fédérale ne comptait qu'une trentaine de mille hommes, mais les correspondances, insérées dans les journaux de Cincinnati, établissent que Grant avait de cinquante à soixante mille hommes sous ses ordres.

L'armée confédérée comprenait les troupes réunies de Sidney Johnston et de Beauregard; ce dernier commandait la droite. Chaque division comprenait trois brigades; les divisions étaient placées sous les ordres des généraux Bragg, Polk, Hardee, Crittenden, Hindman, L. P. Walker, Clark, Ruggles et Gladden. La division de Ruggles, comprenant la brigade louisianaise du camp Benjamin, le Crescent Régiment et le bataillon des Gardes d'Orléans, formait la réserve de Beauregard et n'a pas été engagée. Le 4me régiment de la Louisiane, le 11me, probablement le 13me, le régiment de cavalerie de Scott et l'artillerie Washington ont pris part à l'action.

La bataille a commencé à six heures du matin par l'attaque des camps yankees. La division Hardee a donné la première et toutes les autres ont suivi. Les camps et les batteries de l'ennemi ont été enlevés les uns après les autres, et la droite commandée par Beauregard a poursuivi l'ennemi jusqu'à cinq milles et l'a acculé à la rivière Tennessee.

Tous les camps de l'ennemi, avec les tentes, les provisions, les munitions, les bagages sont tombés au pouvoir des Confédérés qui ont capturé presque toutes ses batteries d'artillerie. Le nombre des prisonniers a dû être très considérable, car plus de cinq mille avaient été amenés à l'arrière garde dans l'après-midi et la poursuite continuait.

La perte des Fédéraux a été immense, et celle des Confédérés est probablement assez forte. Nous avons à regretter la perte du général en chef Sidney Johnston qui est tombé sur le champ de bataille à deux heures de l'après midi. Il a noblement racheté les malheurs de sa campagne du Kentucky, et il est mort au champ d'honneur au milieu d'une victoire éclatante dont le prestige restera attaché à son nom. Le général Hindman a été blessé par l'explosion d'une bombe qui a tué son cheval, et le général Gladden a eu le bras emporté par un boulet. Le colonel Dean du 7e de l'Arkansas a été tué, et nous avons perdu plusieurs autres officiers.

Le général Prentiss a rendu lui-même hommage à la valeur de nos troupes, et il a dit qu'il croyait que le reste de l'armée fédérale serait capturé. C'était également l'opinion de Beauregard, qui considérait la victoire comme plus décisive que celle de Manassas, et qui a déclaré dans la journée que l'ennemi était en son pouvoir.

Après la déroute des Fédéraux, nos troupes qui les ont suivi près de la rivière Tennessee ont eu un engagement avec les canonnières fédérales. Il se peut qu'une partie des fuyards traversent la rivière Tennessee sous l'abri des canons de leurs bateaux; mais comme ils ont été chaudement poursuivis, il est probable qu'ils auront abandonné armes et bagages.

Si, comme on le présume, l'armée de Buell est placée de l'autre côté de la rivière, nos généraux n'ont accompli que la moitié de la besogne et ils vont avoir à s'occuper de ce nouvel adversaire. Nos généraux, en prenant l'initiative de l'attaque après avoir opéré la jonction de leurs armées, ont battu leurs adversaires en stratégie, et par la destruction d'un des corps d'armée fédéraux, ils ont réduit le second à la nécessité d'une retraite. C'est une seconde édition de la manœuvre de Manassas. Buell était peut être en route pour Decatur pendant que l'armée de Grant se faisait exterminer.

Nous renvoyons nos lecteurs pour les dernières nouvelles, à nos dépêches de nuit.

La victoire de Shiloh.

Beauregard avait bien dit que c'était dans le Tennessee qu'il fallait livrer la bataille de la Nouvelle-Orléans, et la brillante victoire qu'il vient de remporter sur les rives du Tennessee, est la meilleure sauvegarde de la métropole du Sud. Les orléanais qui ont répondu à l'appel de leur chef aimé pourront justement revendiquer l'honneur d'avoir combattu pour leurs foyers en protégeant contre l'invasion les états voisins du Mississipi et de l'Alabama. L'échec de la flotte fédérale devant l'île No 10 et la destruction de l'armée de Grant à Shiloh vont arrêter pour longtemps l'exécution des plans de Lincoln. Cette armée gigantesque de six cent mille hommes, que les yankees comparaient à un boa constrictor resserrant les plis dans lesquels il se prépare à étreindre sa proie, vient de voir un de ses anneaux brisés et elle aura de la peine à renouer ses tronçons épars.

En comparant le tableau de la situation aujourd'hui à celui que l'on pouvait tracer il y a un mois, nous sentons une confiance inébranlable dans la cause du Sud. La bataille de Elkhorn, qui bien qu'indécise, force le général Curtis à rentrer dans le Missouri, la bataille de Winchester où l'héroïque Jackson avec 3500 hommes tient en échec 18,000 fédéraux et se retire en bon ordre après leur avoir fait subir des pertes terribles, la déconvenue de la grande armée de McClellan à la suite de l'évacuation de Centreville et de Manassas, la victoire navale de Hampton Roads qui fait échouer le grand projet d'attaque des fédéraux contre Norfolk, et enfin la résistance admirable de l'île No 10 et la victoire du 6 avril forment un ensemble d'événements qui rachètent les désastres du mois de février, qui anéantissent les résultats gagnés par les fédéraux et qui rendent nuls les gigantesques efforts faits depuis le mois de juillet pour la conquête du Sud.

Les flottes immenses préparées à grands frais pour attaquer la Nouvelle-Orléans et Mobile, en apprenant le désastre de leur grande armée d'invasion, n'auront d'autre parti à prendre que de s'en retourner comme elles sont venues, car l'été, qui approche, leur rendra bientôt funeste le séjour dans les eaux du Mississipi et du golfe du Mexique.

Indépendamment de l'effet moral que va produire la victoire de Shiloh en ranimant l'ardeur et le zèle de nos troupes et en décourageant les soldats fédéraux, elle aura pour le Sud des avantages immédiats d'une importance extrême, surtout si le général Beauregard est laissé libre de recueillir les fruits de la victoire qu'il vient de remporter. Il peut reprendre possession de la plus grande partie du Tennessee et, peut-être, rentrer dans le Kentucky pour s'emparer des points qui servent de bases aux opérations des armées fédérales. A mesure que nos troupes avanceront, les populations, qui ont appris à connaître les yankees et qui ont été éclairées sur leurs intentions, nous fourniront de nouveaux combattants, et il sera permis à nos généraux de reprendre partout l'offensive avec avantage.

Les Fédéraux seront probablement obligés d'opérer des mouvements de retraite simultanés, et d'évacuer le sud-ouest et le sud-est du Missouri pour venir se concentrer à St. Louis et à Caire, tandis que les restes de l'armée de Buell se replieront sur Nashville et sur les forts Henry et Donelson pour disputer l'entrée du Kentucky à l'armée victorieuse de Beauregard.

Pendant que Price [illegible] les Fédéraux dans le sud-ouest [illegible] de nouveau les [illegible] aux armes, Van Dorn [illegible] d'armée qui [illegible] ou précipitera cette retraite [illegible]. Dans le Tennessee, les [illegible] changer les rôles et ils forceront [illegible] les Fédéraux à m[illegible] vite qu'ils ne sont venus. [illegible] le parti qu'il peut tirer de [illegible] armée, loin de [illegible] il hâtera la mise à exécution de sa [illegible] conscription. Qu'on donne à Beauregard cent mille hommes de plus d'ici à [illegible], et il sera bientôt en vainqueur sur les [illegible] de l'Ohio; et, quand Louisville et St. Louis auront été affranchies du joug fédéral, il pourra aller dicter la paix à l'ennemi [illegible] sur son propre territoire. [illegible] plus de temps d'arrêt, plus de retranchements, plus de [illegible] que faiblement; que la [illegible] vigoureuse soit en avant, [illegible] et l'indépendance du Sud sera [illegible].

Par le Télégraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

DÉPÊCHES DE L'APRÈS-MIDI.

La dépêche suivante adressée par le général Beauregard à sa femme vient de nous être communiquée.

Champ de bataille du Tennessee, 7 avril.
Grâces soient rendues à Dieu. Nous avons gagné une victoire entièrement complète—l'ennemi est en déroute—Je ne suis pas blessé.
GÉNÉRAL BEAUREGARD.

Le Crescent Régiment.

MM. McStea, Value et Co, ont reçu la dépêche qui suit:

Corinth, 7 avril—Nous avons gagné une grande et glorieuse victoire, fait 6000 prisonniers et pris toutes les batteries de l'ennemi. Le régiment Crescent est sauf.

DÉPÊCHES DE NUIT.

RAPPORT OFFICIEL DU GENERAL BEAUREGARD.

Confirmation de la mort du général Johnston.

Richmond, 7 avril—La dépêche officielle qui suit a été reçue ce matin, par le général T. Cooper, adjudant-général. La bataille a commencé le 6 avril. Nous avons attaqué l'ennemi dans une forte position devant Pittsburg, et après un combat acharné de dix heures,—grâce à Dieu—nous avons remporté une victoire complète en chassant l'ennemi de toutes ses positions.

La perte est grande des deux côtés, y compris celle du commandant en chef, le général A. S. Johnston, qui est tombé héroïquement en conduisant ses troupes au plus fort de la mêlée.

(Signé) G. T. BEAUREGARD,
Général commandant.

DE MEMPHIS.

Memphis, 7.—La grande bataille de Shiloh, commencée hier, à la pointe du jour, s'est terminée par la défaite des Yankees qui se sont retirés à deux milles de distance. Nos colonnes victorieuses avancent encore.

Le 1er régiment de la Louisiane a pris une batterie fédérale et plusieurs autres ont été capturées. Le général Gladden, du 1er régiment, a eu le bras emporté par un boulet. Le colonel Williams, de Memphis, a été tué.

CHAMP DE BATAILLE, 6 av., 6½ h. du soir—Le résultat de la bataille de Shiloh est une grande victoire pour les armes confédérées. Le général A. S. Johnston a été tué à 2 heures, au moment où il dirigeait une charge. Il a été frappé par une balle et un éclat de bombe. Le général Prentiss a été fait prisonnier. Il dit que les forces de l'ennemi se composaient de 35,000 hommes et de 18 batteries dont la majeure partie a été prise. Le général Buell avait une partie de ses troupes à Duck River. Nous avons pris le camp de l'ennemi, tous ses approvisionnements, son matériel de guerre, &c.

La bataille a été terrible et la perte très lourde des deux côtés. Le combat n'est pas encore fini et le général Polk poursuit les Fédéraux qui étaient commandés par les généraux Prentiss, Grant, Sherman, McClernand, Wallace et Smith. Ce dernier était malade. 2000 Fédéraux faits prisonniers, ont été envoyés sur nos derrières.

On dit ici que nos forces ont livré aujourd'hui bataille à Buell. Le général Clark, le colonel Brown, du Mississippi, et le colonel Rich, du Missouri, sont blessés. Les Fédéraux, chassés vers la rivière, ont essayé de la passer dans des bateaux de transport. On fait encore beaucoup de prisonniers.

Les derniers rapports du gouverneur Harris, à Corinth, disent que nous avons livré une rude bataille. Notre victoire est complète. Les pertes relatives ne sont pas connues, mais elles sont très fortes des deux côtés. Malheureusement, le général Johnston est tombé à 2 heures de l'après-midi.

Nous avons fait un grand nombre de prisonniers, entr'autres le général Prentiss—et plusieurs autres généraux. La bataille s'est finie sur terre, mais on entend un feu très lourd des canonnières.

Nous avons capturé toutes les tentes de l'ennemi, ses provisions, son matériel, une grande quantité d'artillerie et beaucoup de fusils.

DEPART POUR LE SIÉGE DE LA GUERRE.—M. le docteur Armand Mercier, part ce matin pour Corinth. Nous annonçons ce départ parce que nous savons qu'il fera plaisir aux familles des volontaires Louisianais qui font partie de notre glorieuse armée de l'Ouest. Le but du voyage de M. Armand Mercier se devine, en effet, c'est un but tout d'humanité et qui a, dans ce moment, une valeur inestimable. Les Drs Alpuente, de St. Romes et Henri Shiff accompagneront le Dr Mercier.

LETTRES DES FEMMES DU SUD TROUVÉES A FAIRFAX-COURT-HOUSE.—Un correspondant du *Times* de New-York dit:

La plupart de ces lettres viennent de mères et de sœurs. L'énergie avec laquelle ces chères petites rebelles soutiennent la cause des Etats Confédérés est prodigieuse. Elles n'invitent personne, ni fils, ni frères, à revenir au logis. C'est toujours: "Bats-toi, John, et que j'entende dire que tu étais au premier rang."

NOUVELLES DU RIO GRANDE.—Le *Flag* du Fort Brown dit dans son No du 20:

Nous avons le plaisir d'annoncer qu'il y a maintenant à l'embouchure du Rio Grande un batiment de guerre français et un batiment de guerre anglais, dont la mission est de surveiller les yankees dans ces parages. La frégate anglaise Phaeton, amiral Teatham, de 56 canons, et la corvette française, le Berthollet, commandant Jonquières, de 6 canons rayés de 30, nous ont fait une visite et leur présence a été tout aussi opportune que si elle résultait d'instructions venues de Richmond. L'amiral Teatham est allé à Matamore mardi et y est resté jusqu'à aujourd'hui. Il est venu hier à Brownsville, et nos citoyens se seraient fait une joie d'honorer sa présence par quelque fête publique, s'il eut pu rester quelque temps avec nous. L'amiral Teatham parle du Sud dans les termes les plus favorables et éprouve évidemment des sympathies pour notre révolution. Il nie cependant qu'il soit ici pour prendre aucune part dans nos difficultés et intervenir dans le blocus, mais il dit que sa mission est de maintenir à tout hasard, les bouches du Rio Grande ouvertes au commerce du monde. Les Anglais n'entendent pas laisser bloquer les ports du Mexique. Les officiers du navire français ne sont pas encore venus à terre.

COMPAGNIES DES PAROISSES.—Nous lisons dans le *Courrier des Opelousas*:

Les officiers des cinq compagnies de volontaires pour le service de l'Etat de la part des Avoyelles, se sont rendus en notre ville samedi dernier, à l'effet de s'entendre avec les quatre compagnies de Calcasieu et une de notre paroisse pour le même service, dans le but de former un régiment et d'élire les officiers; mais ces messieurs n'ont pu s'entendre, et la délégation des Avoyelles s'en est retournée après avoir formé un bataillon des cinq compagnies de cette paroisse et élu leurs officiers. Ce sont: le colonel W. W. Johnson, lieutenant-colonel et le Dr Winn, major.

De leur côté, nous apprenons que les quatre compagnies de Calcasieu et celle de notre paroisse, ont formé un bataillon et choisi pour leurs officiers le lieutenant-colonel John E. King, de notre ville, comme lieutenant-colonel, et le capitaine Warren W. Johnson de Calcasieu, comme major.

Les compagnies de Calcasieu sont campées au collège Franklin, en notre ville, en attendant l'ordre du départ.

LA PRESSE ANGLAISE SUR LES AFFAIRES D'AMÉRIQUE.—Le *Times* de Londres contient un article démontrant que la phase où la guerre d'Amérique est entrée indique simplement une lutte pour les Etats frontières et ce journal dit que les Fédéraux auront simplement réussi dans la 10e mois de la guerre, à se placer où tout le monde s'attendait à les voir dès le commencement. Ils auront à se tenir sur une frontière d'Etats qui ont rejeté leur alliance et ils seront appelés à commencer la tâche de conquérir un territoire immense, habité par une population hostile et exaspérée.

On peut à peine dire qu'ils aient acquis une base sûre pour de telles opérations, car le Tennessee, bien que nos parements [illegible] de sentiment, n'est certainement pas parfaitement soumis et la probabilité est que les gens du Nord, s'ils envahissent l'Etat, auront à le garder, comme ils gardent le Maryland, avec l'épée, et à la condition de frais proportionnés à l'étendue du territoire. Telle est la situation dans laquelle les hommes du Nord se trouveront, même en supposant les choses les plus favorables, tandis que si la fortune abandonnait leurs armes, le résultat serait pour eux désastreux. Ils ont certainement prouvé ce qui était douté depuis longtemps, leur force militaire, mais dans une œuvre pareille à celle du rétablissement de l'Union, la simple supériorité militaire ne suffit pas.

Le *Daily News* regarde comme très important le succès dans le Tennessee et prédit, maintenant que le Nord est organisé et en mouvement, qu'il continuera à montrer sa supériorité sur le Sud; ce journal écarte l'illusion que le Sud soit invincible et ne doute pas qu'il n'y ait d'autres capitulations dans les mois qui vont suivre.

La *Gazette de l'Armée et de la Marine* a des doutes sur la force des armées du Sud en Virginie, quand il les voit disparaître avec tant de facilité dans le Tennessee.

Le *Herald*, à propos de la résolution de M. Grégory, récemment ajournée en ne sait à quelle époque, dit que l'Angleterre n'a pas de règle de conduite, pas de principe de politique en dehors de ses intérêts.

M. Layard, en réponse à M. D. Griffith, à la Chambre des Communes, affirme de nouveau que les officiers du vapeur confédéré *Sumter*, arrêtés à Tanger, sur la demande des Etats-Unis, ont été relâchés.

COMBAT PRES D'YORKTOWN.—Nous trouvons la nouvelle suivante dans l'*Appeal* de Memphis:

Richmond, 5 avril.—Protégé par un feu très vif, l'ennemi a marché ce matin sur Yorktown, par la Pointe au Watson à l'embouchure de la rivière York. Il a attaqué nos retranchements à 10 heures du matin et le combat durait encore à [illegible] heures de l'après midi.

Notre position est vaillamment défendue.

Le général Magruder et son état major étaient à six milles en-dessous d'Yorktown quand il [illegible] combattit engagé. Mais il a depuis regagné [illegible].

ces travaux en sureté, après avoir passé à 400 pas de l'ennemi et reçu son feu. On entendait d'ici la canonnade distinctement.

NOUVELLES DE LA FLORIDE.—Nous lisons dans les journaux de Charleston que le steamer St Mary et le Yacht America, après l'occupation de Jacksonville, par les Yankees, ont été conduits au lac de Dun et coulés bas par les Confédérés. Les Yankees envoyèrent à la poursuite le vapeur Darlington et une canonnière, et, pendant que ces navires étaient dans le lac, s'efforçant de retirer les vaisseaux coulés, quelques bons citoyens obstruèrent la crique de Dun, étroit chenal communiquant du lac Dun à la rivière St John, par un abatis d'arbres. Aux dernières dates, on faisait des préparatifs pour recevoir avec des carabines les équipages yankees. Nous recommandons cet exemple à tous ceux qui habitent le bord des rivières occupées par les Yankees.

CHRONIQUE LOCALE.

Batterie des Gardes d'Orléans.—Les parents et amis des membres de ce corps sont prévenus qu'un paquet au bureau de MM. Lauve & Leblanc, Nos 17 et 19, rue Toulouse, entre Chartres et Levée, les lettres et paquets qui seront adressés à la Batterie, lesquels seront expédiés le jeudi de chaque semaine.

Liste des Lettres.—MM. Lauve et Leblanc, ont reçu les lettres suivantes envoyées par des membres de la Batterie des Gardes d'Orléans. Les personnes auxquelles elles sont adressées voudront bien passer à leur bureau, No 17, rue Toulouse, pour les réclamer:

F. J. Bazène, Esq., Chs Sims, Ed. Barnett, Esq., Ed. Crévon, Mme Ernest Colomard, MM. J. Callon et A. Denis, Dr Louis Caboche, E. S. De Grey, Oscar Dupré, Jules Dauney, Mlle Lucinda Dubos, M. Chs De Armas, M. Victor Déjan, M. Ad. D'Aquin, M. C. V. Fouion, Marguerite Gonzales, Jules Huard, Edmond Lagarde, Henry Lagnel, M. G. Le Gardeur, Jr, Mme Vve J. Mistou, O. Roulston, M. L. O. Ruggles, Wm H. Wilson, Francis H. Waltz.

Les sœurs réunies.—La famille Thespienne de Charleston, arrivée ici depuis quelques jours, apparaîtra demain pour la première fois à l'Académie de Musique. On parle beaucoup du talent extraordinaire de ces petites sœurs comme musiciennes et comme comédiennes. On vante surtout les grâces et l'aplomb de celle qui est connue sous le nom de Little Jenny. Nous ne sommes pas à une époque de plaisirs et de danse, mais quand le public saura que ces trois sœurs artistes, ont donné maintes soirées au profit des volontaires du Sud, il se décidera pas de leur accorder un patronage que ne leur ont pas refusé les habitants de Charleston et de Savannah.

Mortalité de la semaine.—Le chiffre des décès, la semaine dernière, s'est élevé à 104, soit une augmentation de 12 sur le total de la semaine antérieure, et de 24 sur celui des sept jours précédents à cette dernière. Les maladies de poitrine sont celles qui font en ce moment le plus de victimes; on compte 18 poitrinaires dans le dernier rapport, 3 personnes mortes de la fièvre typhoïde, 5 de la diarrhée. Dans le nombre total, 61 appartenaient au sexe masculin, et 39 à l'autre sexe. 46 étaient âgés de moins de 10 ans. 56 étaient nées aux Etats Confédérés, 11 en Irlande, 8 en France, 8 en Allemagne, 8 aux Etats-Unis et 3 en Italie.

Incendies.—Hier à 10 heures du matin, on vit sortir d'une maison en bois à deux étages, située au coin des rues Troisième et Laurel, appartenant à M. Good et inoccupée depuis quelque temps, une femme ayant au bras un panier couvert d'une serviette. Quelques minutes plus tard, les voisins ayant remarqué de la fumée s'échapper des interstices de la porte de cette maison, donnèrent l'alarme. Ils trouvèrent la clé à la serrure, ouvrirent la porte et découvrirent que le plancher du rez-de-chaussée était en feu. Il leur suffit de quelques seaux d'eau pour éteindre les flammes. A une petite distance de la partie du plancher qui était en feu, se trouvait un petit tas de bois gras qui avait été mis là dans le dessein évident d'alimenter l'incendie. C'est là bien assurément l'ouvrage d'un incendiaire.

A 1 heure et demie de l'après-midi, un autre a eu lieu dans la cuisine d'une maison située au coin des rues Poeyfarre et Orange, appartenant à M. W. E. Starr, qui y habitait. Cet incendie a été sans résultat fâcheux. C'est un tuyau de poêle qui l'a causé.

Un pompier nommé Jean Sullivan, 2me aide ingénieur de la compagnie de pompe No 12, est tombé du haut de la galerie de cette maison, pendant qu'il travaillait à éteindre les flammes et s'est dangereusement blessé.

L'ASSASSIN DES SERVANTES.

(Suite.)

"Depuis le mois de novembre 1855, date de ce dernier vol, jusqu'à la fin de 1856, aucun fait nouveau n'est révélé par la procédure contre les accusés. Est-ce à dire que pendant cet espace de temps Dumolard n'ait pas fait d'autres victimes? Cet homme, à la charge de qui sont constatés cinq attentats successifs impunément consommés ou tentés en moins d'un an dans des circonstances identiques, a-t-il renoncé pendant trois années à l'exercice de cette affreuse industrie, devenue son unique ressource? Les faits qui vont suivre répondent à cette question par de sinistres probabilités.

"Dans le courant de novembre ou de décembre 1858, Dumollard avait été vu descendant à la nuit tombante d'un train de chemin de fer arrêté à la station de Montluel. Il était en compagnie d'une jeune femme de petite taille, qui, sur sa demande, lui avait remis un billet de bagages. A l'aide de ce bulletin, Dumollard avait retiré une malle qu'il avait fait déposer au bureau, en annonçant qu'il viendrait bientôt la reprendre. Tous deux s'étaient ensuite éloignés dans une direction inconnue. Personne ne s'étaient présentés depuis lors pour retirer la malle déposée.

"Quel avait donc été le sort de la jeune fille à laquelle ces objets appartenaient? C'est ce qu'on apprit enfin, après trois années écoulées, les révélations de la femme Dumollard. Dans la nuit même qui avait suivi son arrivée à Montluel, son mari était rentré à son domicile muni d'une montre en argent et de quelques vêtements ensanglantés qu'il avait donnés à laver à sa femme en lui disant ces mots: "Je viens de tuer une fille au bois de Montmain, je vais aller l'enterrer." Il était parti aussitôt muni d'une pioche. Le lendemain matin, Dumollard avait manifesté l'intention d'aller reprendre la malle déposée par lui la veille à la gare de Montluel, mais en revenant, il était retourné en lui disant: "N'y vas pas, tu te ferais prendre."

"Tout était vrai dans le hideux crudité de ce récit. Des fouilles pratiquées le 31 juillet dernier, dans le bois de Montmain, en présence des magistrats, y ont fait découvrir un lieu indiqué par la femme Dumollard, le cadavre d'une fille inhumée à une faible profondeur et réduit par le temps à l'état de squelette. Le crâne brisé indiquait encore à quelle blessure avait succombé la victime.

"Celle ci comme Marie Baday, avait été dépouillée de ses vêtements, dont aucun vestige n'a été retrouvé sur les lieux, mais qui ont été, d'après les indications de la femme Dumollard, découverts dans son domicile. Quant à la montre en argent, c'était celle dont Dumollard s'était constamment servi depuis cette époque.

"L'accusé avoue sa participation à ce nouvel attentat. Comme la victime du bois de Montaverne, celle du bois de Montmain était suivant lui, soumise avant sa mort à un dernier outrage. Mais ici encore il serait resté étranger au meurtre et au viol. Son rôle se serait borné à entraîner cette fille, de concert avec des complices mystérieux à qui il n'était affilié, à leur indiquer un lieu propice à la perpétration du forfait et à leur fournir un instrument pour ensevelir le cadavre. Cette fable en dehors même des invraisemblances absurdes qui la repoussent d'une manière générale et absolue, est matériellement démentie en ce qui concerne l'assassinat du bois de Montmain, par les circonstances que Dumollard, contrairement à ses allégations, a été vu, en compagnie de sa victime, à la station de Montluel, qu'il a été seul en possession du bulletin de bagage appartenant à cette fille et qu'il s'est enfin présenté à sa femme comme le seul auteur du meurtre dont il lui remettait les sanglantes dépouilles.

"Deux mois se sont à peine écoulés depuis ce triple crime, qu'une nouvelle tentative est encore constatée à la charge de l'accusé. Le 18 janvier 1859, vers les neuf heures du soir, Simon Mallet et son fils, fermiers du domaine de Lhopital, commune de Saint André de Corcy, entendent des cris de détresse partant d'un grand tennement de taillis situé au dessus de l'étang des Planches; ils répondent à cet appel et voient bientôt accourir à eux une jeune femme en proie à une vive émotion. Cette femme se nomme Julie Farjat. Accostée sur la voie publique à Lyon, comme les filles précédentes, par un homme de la campagne ayant la lèvre supérieure grosse et fendue, elle a, comme les autres, cédé à ses manœuvres. Après l'avoir suivi toute la journée, sans méfiance, elle s'est laissé entraîner jusqu'au milieu du bois de Lhopital. Là seulement, effrayée par la solitude et l'obscurité, elle a voulu revenir sur ses pas; mais à ce moment son compagnon s'est précipité sur elle avec une attitude menaçante, lui a arraché violemment le tablier où était son argent et n'a pris la fuite qu'en entendant des voix répondre à ces cris désespérés de la victime. Mise en présence de Dumollard, Julie Farjat l'a reconnu sans hésiter, malgré ses constantes dénégations, et a retrouvé parmi les pièces à conviction saisies chez lui, un crayon, un porte plume et deux mouchoirs de poche contenus dans un carton que l'accusé avait emporté dans sa fuite avec le tablier dont il s'était emparé.

"Le 11 décembre suivant, Jean-Pierre-Chrétien, meunier à Sainte-Croix (Ain), voit passer à la nuit tombante, sur le chemin vicinal qui conduit vers le bois de cette commune, un individu coiffé d'un chapeau noir, vêtu d'une blouse bleue, et portant à la main un carton vert. Cet homme, qui détournait la tête en passant près du témoin, est suivi d'une jeune femme grande et brune, paraissant âgée de vingt-cinq ans environ. Peu d'instants après, le meunier Chrétien voit revenir à lui cette femme qui lui révèle d'une voix émue le danger auquel elle vient d'échapper.

"Partie de Lyon avec l'homme qu'elle suivait et qui s'était chargé de la conduire à Varambon, où elle était attendue comme domestique, elle était descendue avec lui à la gare de Mirbel et s'était laissé entraîner sans défiance jusqu'à l'entrée de la forêt de Sainte Croix; mais là, dominée par la frayeur, elle a brusquement abandonné son compagnon inconnu, qui s'était lancé dans un taillis en emportant le carton où elle avait placé, avec ses effets, une somme de 40 francs environ montant de ses économies. Le nom de cette fille n'a pas été retenu; mais les aveux de la femme Dumollard sont venus suppléer à son témoignage. L'accusé reconnaît, en effet, qu'à l'époque indiquée ci-dessus, son mari était rentré à une heure avancée de la nuit, apportant un carton vert qu'il lui a dit avoir dérobé, ainsi que les effets qu'il contenait, à une fille associée par lui à Lyon, et dont il s'était débarrassé en l'envoyant faire une commission. Dumollard lui-même, sans nier l'origine criminelle de ces objets, retrouvés en partie à son domicile, a prétendu les avoir reçus des mains de ses complices ordinaires, qui, en se rendant à Genève vers la fin de l'année 1859, se seraient arrêtés à Montluel dans le seul but de lui en faire présent.

"Peu de temps après, vers les premiers jours de 1860, Dumollard conduisit à la tombée de la nuit dans l'auberge de Marie Laborde, à la Malletière, deux femmes qui logeaient pour lui et pour une femme qu'il était accompagné et qu'il disait être sa nièce. Cette femme qui paraissait âgée de trente à trente-cinq ans, était vêtue d'une robe à carreaux rouges, blancs et noirs, et portait un cabas de paille, paraissant contenir quelques effets. Ils entendent la [illegible] de l'aubergiste, cette femme était sortie précipitamment, suivie de l'accusé. Ni l'un ni l'autre n'avaient reparu. Interrogé quelques jours plus tard par la femme Laborde sur le motif de cette subite disparition, Dumollard avait répondu qu'il était parti la mener boire avec sa nièce.

"Quel a été le sort de cette fille, dont le sa-[illegible]

bas et la robe ont été retrouvés plus tard chez les accusés et formellement reconnus par la femme Laborde? Les dépositions inadmissibles données en récit de ce dernier témoin par Dumollard, les explications évidemment mensongères qu'il a fournies sur la possession des objets dont ce témoin révélait la véritable origine, font indiquer qu'à moins de s'être échappée aux des mains de son agresseur, la femme qu'il appelait sa nièce a dû, comme Marie Baday, la fille du bois de Montmain, être dépouillée après un double crime. Dans tous les cas, la violence seule a pu mettre Dumollard en possession d'un vêtement que la victime du vol portait sur elle.

A continuer.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS

Lundi soir, 7 avril 1862.

COTON—Il y a eu demande, mais la seule vente annoncée est un lot de 160 balles.

TABAC—Il n'a rien été rapporté.

SUCRE—Marché entièrement calme. De petites transactions aux prix antérieurs.

MELASSE—Faible approvisionnement, mais bonne demande. Il s'est traité 200 barils à 17@18 la fermentée et 19@19 et 20 cts le gallon de raffinée, selon la qualité.

MAIS—800 sacs à $1 20 le boisseau de l'Ouest.

PORC—Détail, $48 @ $50 le baril de mess.

BŒUF—Détail $38 50 le prime et $37 50 le baril de mess.

WHISKY—Vieux Bourbon et Monongahela en détail $1 75 @ $2; rectifié fait de rhum de la Louisiane, $1 10 @ $1 20 le gallon.

RHUM—Rhum de la Louisiane en détail @ 60 cts le gallon.

BACON—Vente en gros et en détail aux prix du tarif.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 7 avril 1862.

Arrivés hier, 140 bœufs du Texas, 50 porcs, 55 moutons et 136 veaux; Vendus 130 bœufs du Texas, 180 porcs, 100 moutons et 113 veaux. Stock qui reste à vendre, 146 bœufs du Texas, 474 porcs, 27 moutons et 100 veaux.

Bœufs de l'Ouest, par livre, net, 11@15 cts.
Bœufs du Texas, 1re qualité, par livre net 12 cts.
" " 2e qualité, " " 10 cts.
" " 3e " par livre, net 8 cts.
" " Inférieurs par tête $30@ [illegible].
Porcs, par 100 livres, gross, 12 cts.

Marié, le 27 mars 1862, par le Rév. Mahnaut, CHARLES MOREL, de Paris, à Mme ANNA WICHMAN, de la Nouvelle Orléans.

Service funèbre.

Un service funèbre sera célébré à la cathédrale St. Louis, mardi huit du courant à 7 heures et demie du matin, pour le repos de l'âme de feu Hugues FEDE-CLAUX. Ses amis et connaissances, et ceux des familles Duchamp, Rebeiller et Dercourel sont respectueusement invités à y assister.

Candidat pour Maire—Sans distinction de parti.

☞ VICTOR WILTZ, du Deuxième District.

Voir l'*Abeille* du 29, du 30 et du 31 janvier.
31fév—☞

Nouvelle-Orléans, 31 *janvier*, 1862.

AUX Editeurs de l'*Abeille*.

☞ Veuillez annoncer M. EUGENE STAES comme candidat à la place de Recorder du Second District.—L'élection aura lieu en lundi prochain.
6fév—☞ SES NOMBREUX AMIS.

Etats Confédérés d'Amérique.

Nlle-Orléans, Louisiane, 7 avril 1862.

Ordre spécial No 71.—XXXI—Tous ceux qui sont employés à l'Arsenal des Etats-Confédérés en qualité d'artisans et d'hommes de peine et ayant des exemptions de service militaire signées du capitaine Richard Lambert, A. des E. C. commandant l'Arsenal, sont exemptés de dit service.

Par ordre du major-général Lovell,
J. G. PICKETT, A. A. G.
8av—6t

ÉGARÉ hier, rue Bienville, entre Tremé et Marais, un enfant mâle de deux ans, cheveux châtain-clair, yeux gris, figure pleine et colorée, habillé d'un pantalon de gingo bleu et d'une jaquette jaune. Celui qui l'aura trouvé est prié de le ramener à ses parents No 211, à l'adresse susdite. On donnera une récompense.
8 avril—1t

RUM DE BARATARIA.

LE soussigné a actuellement en main à sa distillerie, du rum et de l'esprit neutre. Les personnes désireuses d'avoir l'une ou l'autre qualité, en quantité, soit 25 barils ou plus peuvent envoyer leurs ordres à son bureau et ils seront remplis quelques jours après. Le rum ordonné sera délivré sur la Levée, au pied de la rue Toulouse. Prix accommodant.
L. MILLAUDON.
114, rue Bourbon.
8av—3t

Nourrice.

ON demande une nourrice française, ou créole française, saine, bien portante, sans nourrisson. S'adresser à Mme T. L. Boyle, No 136, rue Girod.
8 avril—3

Demande de fabricants de cadres.

ON demande plusieurs fabricants de cadres, deux jeunes garçons, 1 homme et 12 femmes. On demande également deux bonnes modistes. S'adresser à l'encoignure des rues Dryades et Tchoupitoulas.
8avril—3

Demande d'une Brodeuse.

UNE très bonne BRODEUSE en grand plumetis, trouvera de l'occupation à demeure au mois ou à l'année, en s'adressant au bureau du journal, aux initiales H. M. Donner son adresse et quelques références.
8avril—3t

Demande de cordonniers.

ON demande dix cordonniers pour chaussures de dames. Ils recevront les plus forts gages. S'adresser dans la rue Dauphine, No 3. 8 avril—6

Un cheval est entré dans mon écurie SAMEDI dernier, vers huit heures du matin. La personne à qui il appartient peut venir le réclamer chez moi, encoignure à Chartres et Conti.
TOURANGE.
8avril—3t

AVIS AU PUBLIC—L'Association Générale, Fraternelle et Egalitaire des Ouvriers Boulangers, de la Nouvelle-Orléans, a fait l'ouverture de son premier établissement DIMANCHE MATIN, 6 du courant. Son siége se trouve rue d'Orléans, entre Prieur et Roman. L'association s'engage à donner au public du pain d'AUSSI BONNE QUALITÉ que les autres établissements, et du poids prescrit par le tarif. Le public voudra bien lui accorder un encouragement dont elle saura se rendre digne. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance sont priées de lui faire parvenir leur adresse; elle s'empressera de répondre à leurs demandes. 8av—2t

AU PUBLIC LOUISIANAIS.

Une des entreprises les plus importantes pour notre ville aussi bien que pour toute la Confédération du Sud, une entreprise à laquelle tout patriote, tout capitaliste devrait donner son aide, est la construction du chemin de fer qui doit lier la chaîne ferrée entre la Nlle-Orléans et le Texas. Nous voulons parler du *New Orleans and Texas Rail Road Company* qui doit commencer à la *Nelle-Iberie* et finir à la *Sabine*, faisant ainsi le *New Orleans, Opelousas and Great Western R. R.* avec tous les *rail roads* du Texas se concentrant à Houston, donnant ainsi à notre commerce une extension vers l'Ouest de 700 milles. Cent-dix-sept [117] milles seulement sont à faire pour faire la connection, et c'est pour construire la moitié qui doit lier cette chaîne que cette compagnie a été chartée et organisée. Cela fait, cette ville sera parfaitement indépendante du Nord-Ouest, pour les provisions de bœufs, porcs et autres viandes, pour les farines, maïs et autres céréales. Tout le commerce de l'Ouest, qui s'étendrait plus tard jusqu'en Californie, formerait de la Nelle-Orléans le plus grand emporium, la ville la plus commerçante du monde.

Les actions sont de $100 chacune, payable 5 pour cent sur chaque action, sur demande, et la balance par versements au fur et à mesure que la construction avance. Tout patriote qui peut épargner quelque chose, toute personne intéressée à la prospérité de la Louisiane devrait prendre une ou plusieurs actions, sans hésitation.

Un don immense de terre (près de cinq cent mille acres) a été fait par l'Etat de la Louisiane à cette compagnie. Le produit de la vente de ces terres payera seul tous les frais de construction de la route; et les bénéfices de l'immense commerce dont elle devra être le véhicule ne pourront manquer de donner pour la première année un dividende d'au moins pour cent sur chaque action, qui devra augmenter chaque année successive.

Un bureau de souscription a été ouvert pour la commodité de la partie française de nos concitoyens au bureau demeurant dans les ateliers en bas de la rue de Canal, par M. J. Castanié, agent de la dite compagnie, No. 20 Passage de la Bourse, où toutes informations seront données par lui avec plaisir et où les chartes, actes de la législature, etc., peuvent être vus et consultés.

Acceptance des souscriptions—office ouvert tous les jours de 10 à 2 heures.
J. CASTANIÉ.

Etats Confédérés d'Amérique

DEPARTEMENT DU QUARTIER GÉNÉRAL No 1.
NOUVELLE-ORLÉANS, Louisiane, 15 mars 1862.

Ordre Général No 10.

☞ Par l'autorité du Président des Etats Confédérés et en son nom, LA LOI MARTIALE est par la présente, proclamée dans les paroisses d'Orléans, Jefferson, St Bernard et Plaquemines.

Tous les individus mâles domiciliés paroisses, excepté les étrangers, [illegible], seront requis de prêter serment aux Etats Confédérés, et toutes les personnes, étrangères ou non, qui sont hostiles à notre cause, sont prévenues de quitter sans délai le district désigné dans cet ordre.

Un système d'enregistrement et de passeport sera établi et nul n'aura la permission de séjourner dans les susdites paroisses s'il ne fournit aux Maréchaux-Prévôts des assurances sur sa loyauté; et tous les bons citoyens sont requis de dénoncer à ces officiers tous ceux qu'ils savent suspects d'hostilité envers le gouvernement.

Tous les établissements où l'on vend des liqueurs seront fermés à huit heures du soir. Tout établissement trouvé ouvert après cette heure, sera fermé définitivement et la liqueur saisie.

Nombre de gens, qui n'ont ni occupation ostensible ni intérêts dans la ville ou dans l'Etat et sont récemment arrivés à la Nouvelle-Orléans. Ces gens doivent justifier de leurs bonnes intentions auprès des Maréchaux Prévôts et de leurs motifs du séjour ici, ou partir immédiatement.

Sont nommés Maréchaux-Prévôts pour la paroisse d'Orléans, les personnes dont les noms suivent:
WILLIAM FREKET, Premier District;
CYPRIEN DUFOUR, 2me "
Hon. PIERRE SOULÉ, 3me "
Col. H. D. OGDEN, 4me "

Pour Alger, le capitaine Norbert Trépagnier.
La paroisse Jefferson, le juge Victor Burthe, qui entreront immédiatement dans l'exercice de leur charge.

Les maréchaux-prévôts pour les paroisses de Plaquemines et de St-Bernard seront nommés dans quelques jours.

Par ordre du major-général LOVELL,
J. G. PICKETT,
15 mars—☞ Adjudant-général assistant.

ETATS CONFEDERES

Quartier Général du Département No 1, Nlle-Orléans, Lne, 26 mars 1862—Ordre spécial No 68.

XII Toutes procédures d'une Cour quelconque des paroisses d'Orléans et Jefferson, ayant pour but d'expulser, pour loyer dû et, les familles des soldats qui servent le gouvernement sur terre ou dans la marine, sont suspendues et les perceptions ne seront pas forcées jusqu'à nouvel ordre. Par ordre du Major Général Lovell, J. G. PICKETT, Asst. Adj. Gnl 27mars—1ms

Quartier Général du Département No 1—*Nlle Orléans*, 29 *mars* 1862.

ORDRE SPECIAL No 71.

XXXIV—Il est, par les présentes, défendu aux officiers du service régulier de visiter un camp quelconque dans le voisinage de cette ville dans le but d'enrôler dans leurs compagnies des soldats qui n'ont pas été transférés par le Gouverneur de la Louisiane. Tout officier qui violera cet ordre sera immédiatement privé de l'autorisation de recruter.

☞ Par ordre du Major Général LOVELL,
J. G. PICKETT,
31 mars—1s Assist. Adjudant Général

RHUM ET ALCOOL.

RAFFINERIE de la Louisiane. Constamment en main en quantité à la convenance des acheteurs.
LAUVE & LEBLANC,
11 fév—☞ No 17 et 19, rue Toulouse.

DEUXIEME—100 caisses de [illegible] par AVET FRERES.
Rue Bienville, 44 et 46, Vieille Levée

Théâtre d'Orléans.

☞ Représentation du Jeudi 10 avril 1862, par les artistes réunis en société—première représentation de LA POMME DE TURQUIE—Opérette en un acte, paroles et musique de Mademoiselle Pauline Thys, jouée par MM Dalizet, Jolly et Mlle Mallet—Les MEMOIRES DU DIABLE—Comédie vaudeville en 3 actes.

ACADEMIE DE MUSIQUE—Rue St Charles—Pour une semaine seulement—LES SŒURS REINÉS, ou LA FAMILLE TESPIENNE, venant de Charleston, C. S.

MARDI, 8 avril,

Dans leur nouvelle petite comédie prothéenne, LA PETITE BLANCHE, écrit expressément pour elles par D. Ottolengui, de Charleston, la petite Fanny paraît dans trois différents rôles.

Ouverture et morceaux choisis exécutés par leur brillant orchestre.

Danses et Chants.

Grande cantate patriotique "We Conquer or Die". Chansonnette de Pailhasse, "Tippity Witchit". Billets—50 cents; personnes de couleur 25 cents. Le contrôle est ouvert de 5 à 8 heures. 8 avril—6

Comité de secours pour les Volontaires.

Hôtel de Ville, salle No 13.

Nlle-Orléans, 5 avril 1862.

A la dernière séance du Conseil de Ville, le comité a autorisé à étendre l'enregistrement des familles de volontaires, de manière à inclure "toutes les familles de ceux qui sont au service de l'Etat dans les camps; à inscrire par le livre de paie, les noms des mères et des sœurs de volontaires au service actif, toutes les fois que le comité aura des preuves que ces personnes étaient soutenues par des volontaires et sont dans le besoin.

Les personnes intéressées doivent s'adresser au comité dans le ward que les membres habitent.

1er Ward—Dans la rue Dryades, No 231, de 8 heures à midi—comité, E. Cox, S. A. Kingsland, M. Gordon, Jr.

2me Ward—Chez F. Alsbitz, rue Apollon, No 312, de midi à 4 heures—comité, J. M. Laborde, F. Alsbitz, Thompson Greenfield.

3me Ward—A l'Hôtel de Ville, salle No 13, de 10 heures à midi—comité, Gerard Stith, T. W. Bothick, Wilhelmus Bogart.

4me Ward—Chez Jules Benit, rue Bourbon, No 84, de 10 à 2 heures. Comité, Jules Benit, Dr Chas Delery, Aug. Dubarry.

5me Ward—chez Oscar Robin, à l'encoignure des rues Villeré et Ste-Anne, de 10 à 2 heures. Comité, Dr O. Robin, Lafayette Guyol, Jules Cassard.

6me Ward—Chez J. A. D'Hémécourt, rue Royale, No 237, de 10 à 2 heures. Comité, L. E. Forstall, François Cotrejolles, J. A. D'Hémécourt.

7me Ward—Comité, Prosper Delahoussaye, Alexis Robert, W. C. C. Claiborne.

8me Ward—Au bureau de la succursale de la Compagnie d'Assurance des Marchands, à l'encoignure des rues Carondelet, Champs-Elysées, de midi à 4 heures. Comité, S. P. Delaharre, S. A. Robertson, juge T. E. Kennedy.

9me Ward—Dans la rue Louisa, No 56, de 7 à 9 heures. Comité, J. Magloni, Emile Tébery, G. De Feriet.

10me Ward—Au bureau du septième Juge de Paix, rue des Magasins, entre les rues St-André et Joséphine, de midi à 3 heures. Comité, Chas Mossman, E. A. Patterson, A. D. Kelly.

11me Ward—Chez D. T. Gunn, à l'encoignure des rues Washington et Benham, de midi à 2 heures. Comité, Jas H. Muckline, D. T. Gunn, E. Macpherson.
GERARD STITH, président.
J. B. DELAVIGNE, secrétaire. 7 av—3t

TARIF SUPPLEMENTAIRE.

Grain.

En gros, ne devant pas dépasser $1 50 par boisseau.
En détail, " " 1 50 " "

Foin de l'Ouest.

En gros, ne devant pas dépasser $40 par tonneau.
En détail, " " " "

Crab grass et autre foin du Sud.

En gros, ne devant pas dépasser $40 par tonneau.
En détail, au taux de " "

Par ordre du bureau des Maréchaux-Prévots
H. D. OGDEN,
V. BURTHE,
CYPRIEN DUFOUR,
P. SOULÉ,
N. TREPAGNIER,
H. M. SPOFFORD.
Nlle-Orléans, 7 avril 1862 7 avril—3t

COMITE DE SALUT PUBLIC.

Nlle-Orléans, 5 avril 1862.

AVIS est donné que M. F. H. HATCH, collecteur du port, recevra dorénavant les chaînes et les métaux de prix; que le capitaine H. J. B. RAPHAEL, du Département d'Artillerie, recevra le vieux fer que les planteurs et les citoyens auraient au gouvernement.
GEO. C. LAWRASON,
Secrétaire.
Avmars—1m

AVIS.

LES personnes qui désirent envoyer des lettres ou des paquets à leurs amis au Bataillon des Gardes d'Orléans, dans Virginie, sont informées que les soussignés se chargent de les leur expédier par les MERCREDIS et les SAMEDIS à midi.
QUEYROUZE FRÈRES.
7avril—6 Rue St Louis, Nos 10 et 12.

NOTICE.

LA société existant entre les soussignés et M. Van Fossen a été dissoute, par M. Van Fossen, à dater du 1er mai 1861. La liquidation des affaires est dirigée par les soussignés, qui continuent le même genre d'affaires, sous la raison sociale de C. A. Barrière & Frères.
C. A. BARRIERE,
F. O. BARRIERE.
7avril—1m

LIQUIDATION

A GRAND RABAIS.

CONFECTIONS—Manteaux, mantelets, châles.
SAUXELLES—Mantelets, volants, mouchoirs, pardessus, cols, volants, barbes, pointes, bandes et entre-deux.
CHANTILLY—Pointes, châles, volants, barbes, entre-deux, cols, voilettes, parasols, bandes et entre-deux.
GUIPURES—Pointes, cols, pèlerines, volants (noires et blanches) bandes et entre-deux.
CAMBRAY
VALENCIENNES—Cols, parures, bandes et entre-deux, bonnets pour enfants.
BRODERIES—Parures, cols, châles, mouchoirs, bandes et entre-deux, robes et tabliers.
EDMOND FROIDEVAUX,
7avril—15t No 86, rue de Chartres.

Confitures et gelées de fruits!

CONFITURES D'ORANGES, citrons et chadèques, gelées de framboises, de groseilles, de fraises, de pommes, de mûres, &c. A vendre en détail à 4 CENTS LA LIVRE.
Aussi—JUS DE FRUITS, oranges, limons, fraises, framboises, groseilles et mûres.
Par ERNEST TURPIN,
7 av—3 No 93, rue Vieille Levée

Chapeaux de paille d'Italie!

6 CAISSES chapeaux de paille d'Italie, à vendre par BERNARD TURPIN,
7avril—3t No 93, rue Vieille-Levée.

Maison à louer.

Le haut de la maison de l'encoignure Chartres et Canal.
S'adresser au rez-de-chaussée, à
DESSOMMES FRÈRES.
7 avril—3t

Avis aux bateaux à vapeur.

Nouvelle-Orléans, 2 avril 1862.

TOUS les bateaux à vapeur et autres bâtiments quittant le port de la Nouvelle-Orléans, via le fleuve Mississipi, sont prévenus que le lieutenant J. E. McILREEVY, dans le Premier District, et le sergent J. E. HOLLARD, dans le Deuxième District, sont nommés inspecteurs de passeports de 8-ure. L'inspection aura lieu sur le wharf ou sur le bateau, et il sera fait à 1 heure, immédiatement avant le départ du bateau.

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres préviendront des passagers à la Nouvelle-Orléans qu'on ne sera autorisé à les inspecter que porteurs d'un passeport par l'autorité compétente.
H. M. SPOFFORD,
Maréchal-prévôt du Premier District.
CYPRIEN DUFOUR,
4av—☞ Maréchal-prévôt du Deuxième District.

Gratification de $75.

LE soussigné recevra en ce moment, sous le nom de "Beckner Avengers" une compagnie de volontaires pour la durée de la guerre. Il recevra quelques hommes à pied et leur paiera le transport. L'habillement et les vêtements. S'adresser au bureau de Hewitt, Norton & Co, rue de la Commune, No 151, en Montmorency Sec. Bank.
Capt. R. M. HEWITT,
4av—6 Rue de la Commune. No 151.

Etats Confédérés d'Amérique.

Département de la guerre.

Richmond, 13 mars 1862.

Au Colonel J. C. DENIS.

VOUS êtes respectueusement référé à la circulaire suivante de ce Département. Vous êtes autorisé, en vertu de cette circulaire, d'enrôler des volontaires au service, par un ou par compagnies, pour la durée de la guerre et ils seront organisés en un régiment d'infanterie dès qu'un nombre suffisant de compagnies seront engagées.

Respectueusement,
J. P. BENJAMIN,
Secrétaire de la guerre.

En vertu de cette autorisation, j'ai ouvert mon bureau dans la rue de la Commune, No 118, au rez-de-chaussée, où je me tiens journellement. Les compagnies seront envoyées au camp de suite.

Les recrues en escouades et individuellement, seront reçues, habillées, nourries et envoyées au camp, lorsqu'elles seront organisées en compagnies.

Une gratification, de cinquante piastres est payée immédiatement.

Le régiment se rendra au siège de la guerre dès qu'il sera formé.
Colonel J. C. DENIS.
8avril—6t

Aux Bijoutiers, Dentistes, Doreurs et Plaqueurs.

F. WALLACH, affineur d'or et d'argent, essayeur et fondeur, annonce au public qu'il achète toutes les lavures, rognures et cendres, le vieil or et le vieil argent.—Bureau: rue du Canal, No 91; Atelier: rue du Cirque, No 117. Les personnes qui habitent la campagne peuvent s'adresser à lui par l'entremise de Mr. S. MARX, rue du Canal, No 97, importateur et marchand de montres, bijoux, &c. 18 mars—1m

A louer à très bas prix.

Une maison à quatre appartements avec galerie et balcon, située rue Tremé, entre Bayou et Quartier.
S'adresser rue Tremé, No 172 1er av—6t

A vendre ou à louer.

Une résidence d'été, située sur le Lac, connue sous le nom de Hôtel Grégoire, dans la ville de Lewisburg. Pour plus de détails, s'adresser à Paul Lacroix, No 13, rue des Ursulines. 2 avril—1m

Tonnellerie du Sud,

Au coin des rues Nouvelle Levée et St-James, Premier District.

BARILS à whisky et à rum, et tous genres de barils en chêne, aussi barils à mélasse.

Les ordres laissés chez MM. A. Carrière & Cie, rue Vieille-Levée, No. 37, seront promptement remplis.
GAVINO LEDDA,
Chantier de Morrain

Compagnie de chemin de fer de Pontchartrain.

Arrangement de printemps.

A partir de dimanche 2 mars 1862, le service des chars se fera ainsi qu'il suit:

DE LA VILLE.		DU LAC.	
4 hres A. M., char à cheval	5½ hres A. M., train à vap.		
6¼ do	train à vapeur	7	do
7½ do	do	8	do
9 do	do	9½	do
10½ do	do	11½	do
12 do M.	do	1	do
1 do P. M.	do	2	P. M.
2 do	do	3½	do
3 do	do	4	do
4 do	do	5	do
5 do	do	6	do
6 do	do	7	do
7 do	do	7½	do
8 do	do	9	do char à cheval

Le dimanche, un train entre parties à 1 heure.

Le train à vapeur, sur avis, s'arrêtera à la station de Gentilly.

Prix des billets—15 cents à chaque point. Les personnes qui désirent s'arrêter à la station devront en avertir le conducteur avant le départ du train.
8mars— G. PANDELY, surintendant.

Reçu par steamship ———— et goélette ———— arrivés de la Havane, et à vendre par le soussigné, aux plus bas prix du marché
150 livres gomme laque, rouge, en pailletes, [illegible] qualité;
200 liv. cristal de soude, sel de glauber,
1 boucaut carbonate de soude, sal soda,
15 livres acide tartrique pulvérisé,
[illegible] gomme adragante,
[illegible] Carbonate de potasse,
[illegible] Carbonate d'ammoniaque,
[illegible] Chloroforme pur
[illegible] Baume de copahu,
1 baril couperose verte, belle qualité,
1 livre iodine pur
20 gallons huile de palma-christi.
E. E. MOUGIN, pharmacien
encoignure Dauphine et Dumaine
20 mars

Brigade Française—Deuxième Régiment—5me Compagnie—Attention! Tous les membres de cette compagnie se réuniront aujourd'hui, 8 avril, à la loge la Parfaite Union, rue Rempart, pour exercice, règlement des quotités et aussi recevoir des nouveaux certificats en échange des anciens qui sont nuls d'après la loi. Chaque membre devra être muni de permission, n'assisteraient pas à trois exercices seront rayés des contrôles et leurs noms envoyés au quartier général. Les membres travaillant pour l'Etat voudront bien apporter le certificat du patron de leur atelier et le remettre au capitaine. La plus grande ponctualité est requise.
8avril—1 F. PERONNEAUD, Capitaine.

Artillerie Volante.—On demande quelques jeunes gens patriotiques pour remplir les cadres du "Réponse" (compagnie F.) des Confederate Guards, à la demande du major général Sterling Price, du Missouri. Un excellent uniforme et un excellent équipement sont fournis. Pour la gratification et les informations, s'adresser dans la rue Tchoupitoulas, No 2 5, entre les rues St-Joseph et Delord, au premier, et à l'encoignure des rues Jackson et Rousseau du Sixième District.
JOHN P. McMILLEN.
N. B.—J'ai nommé pour la compagnie d'Artillerie Légère Hannibal les officiers suivants—
CHARLES FAGOT Jr., capitaine,
JOHN C. COSTLEY Jr., 1er lieutenant,
JAMES LAFOREST, 2e "
3e "
5 avril—☞

Régiment de la Garde Française.—Ordre No 30.—A partir de ce jour, il y aura TOUS LES MARDIS école au bataillon pour les officiers, sous-officiers et caporaux. Réunion à la caserne générale à 5 1/2 heures P. M.—L'appel sera fait à 5 3/4 heures par l'Adjudant-Major pour les officiers et par l'Adjudant sous-officier pour les sous-officiers et caporaux. Départ à 6 heures précises. Tenue de ville avec képy.

Tout retardataire ou manquant sans excuses valables sera puni conformément aux règlements du régiment.
Le Colonel, E. MANINT.
Le capitaine Adjudant-Major,
P. O. LACOUTURE. 8avril

Brigade Française—Légion Française.—5me Compagnie.—5me Régiment—Les membres faisant partie de cette Compagnie se réuniront ce soir au local de la Parfaite Union, rue des Remparts, entre St Philippe et Dumaine, à six heures et demie pour exercice de peloton et règlement de quotités. L'appel sera fait à huit heures précises. Tout membre qui ne sera point présent sera passible de l'amende. On procédera ensuite à l'élection d'un premier lieutenant en remplacement de R. Robert, démissionnaire.
5avril—1t Le Capitaine, J. C. LANGLES.

Brigade Française—Légion Française Deuxième Régiment—Quatrième compagnie ALGER—Par décision du conseil de discipline en sa séance du 4 avril 1862, il a été arrêté que les personnes dont les noms suivent sont par le présent requis de se présenter au capitaine avant mardi huit du courant, de façon à ce qu'ils ne s'y conforment les seront arrêtés et traduits devant la cour d'enquête du régiment qui leur appliquera la rigueur des lois de la milice.

Bernard François, anciennement boulanger chez M Bertrand, à Gretna—Frère Auguste, vendeur de légumes, ...—Cazenave Joseph, à Toulouse, ...—Mallé Simon, boucher à Alger. Par ordre du capitaine L. MARTIN,
Cu LACARPENTIER 1er Sergent.

N B—Le capitaine prévient les membres qui travaillent pour le gouvernement pendant le jour, qu'ils ne sont pas exempts de l'exercice du soir; et les délinquants sans excuse valable subiront les rigueurs du règlement.
7 avril—3t

Régiment de la Garde Française.

MUSIQUE.

REPETITION ce soir au No 8, rue Bourbon, à 5 heures de l'après midi. Appel à 6 heures précises.
8av L'Adjudant M. NAY

Brigade Française, 5me du 3me.

Cette compagnie se réunira ce soir à 4 1/2 heures précises, au lieu ordinaire de ses réunions, rue Poydras, en grande tenue—armement et équipement complets. La compagnie partira à 5 heures précises pour se rendre sur le terrain de manœuvre.
Par ordre du capt. Lamarre, J. M. BIROU,
8 avril—1 Sergent fourrier

Nueva Orleans, Abril 7 1862.

Batallon de Defensores de la Luisiana.—En la reunion tenida en la Compañía de este cuerpo, fueron electos por unanimidad los siguientes:
Para Capitan—D. Juan Domingo,
1 Teniente—D. Leon Prats,
2 " D. J. Moro,
3 " D. J. Reca.
8 avril—3

Artillerie d'Orléans, *Compagnie de Réserve*, Batterie No 2.—Les membres composant la dite compagnie sont requis de se réunir à leur caserne, MERCREDI prochain, 9 du courant, à 7 heures du soir, en tenue.
Par ordre du capitaine A. Campagno,
8av—2t M. GERARD, sergent-major.

OFFICIEL.—*Par le Gouverneur.*

Quartier-Général de la milice de la Louisiane—*Bureau de l'Adj. Général*,
Nlle-Orléans, 4 avril 1862.
ORDRES No 497.

Toutes les compagnies de volontaires armées, dans les limites des différentes brigades, recevront l'ordre de se rapporter à leurs commandants de brigade. Par ordre de THOS O. MOORE, Gouverneur et commandant en chef
7 avril—3 M. GRIVOT, Adj. et Insp. Général

Brigade Européenne.—*Chasseurs de la Garde*.—Tous les membres de l'ancienne 3e compagnie des Vétérans Français, sont requis de se réunir MARDI 8 du courant, à 6 heures, rue Front Levée, No 5, pour y procéder à la formation d'un bataillon ... les membres seront communiqués.
Par ordre du capitaine, LE HÉRISSON,
7avril—2t Sergent major

Brigade Européenne.

2e régiment des Volontaires Français. 3me et 5me compagnies, Quartier Poydras—Les membres des susdites compagnies sont requis de se réunir mardi 8 courant, à 4 heures (heure militaire), pour école de peloton. Tout membre manquant subira les rigueurs du règlement.
Par ordre des capitaines—Les sergents majors LABERRE, 5me. BOBC, 6me. 7 avril—2

AU PUBLIC.

Mme LA BLANCHE,

La plus grande clairvoyante du monde.

ON peut la consulter dans ses salons, rue Bourbon, No 13, à quelques portes au-dessous de la rue de Canal. Elle a fait des prédictions étonnantes aux personnes de tous rangs. Parmi tous ceux qui l'ont consultée, ...

Que les personnes atteintes de maladies incurables la consultent, car les guérisons merveilleuses qu'elle a opérées dans cette ville suffisent seules à établir sa réputation.
8 avril

Demande de Couvertures ET DE CHAUSSETTES, POUR LES TROUPES CONFÉDÉRÉES.

UN bon prix sera donné pour des couvertures de laine, vieilles ou neuves. Ces couvertures sont destinées aux troupes confédérées qui sont en ce moment au service actif.

S'adresser au capitaine E. POWELL, assistant quartier-maître, au quartier-général du général Lovell, rue du Camp, en face la place Lafayette.

On a aussi besoin de CHAUSSETTES. 19 mars—☞

QUARTIER GENERAL département No 1.—Nlle-Orléans, 31 mars 1862.—Ordres généraux No 17.—Il est ordonné que le tabac soit ajouté à la liste des articles mentionnés dans les ordres généraux No 13, déclarés comme devant être déclarés par les propriétaires aux Maréchaux Prévôts. Toute déclaration à cet égard sera faite dans les trois jours qui suivront autrement les articles seront sujets à la saisie.
Par ordre du major-général LOVELL,
1er av—12 ED. A. PALFREY, major et adj. gén.

Comité du Salut Public.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1862.

AVIS est donné aux planteurs et aux autres citoyens qui désireraient faire don au gouvernement de leurs fer, cuivre, plomb, ou de cloches, que le comité du Salut Public a nolisé le bateau à vapeur SALLIE ROBINSON pour transporter ces effets dans la Nelle-Orléans. Le gouvernement confédéré et le gouvernement d'Etat n'ont envoyé d'agents dans les campagnes pour acheter ces objets.
24 mars—157 GEO C LAWRASON, Secrétaire

Perdu ou volé le 21 janvier 1862.

UN petit garçon, nommé JOHN MITCHELL SULLIVAN, âgé de 5 ans, beau teint, cheveux clairs et yeux bleus. Quiconque donnera sur lui des renseignements au soussigné, sera libéralement récompensé.
H. S. SULLIVAN,
1er avril—2t à Mel-encengelhe.

ROLAND, MAGNIFIQUE ÉTALON CRÉOLE.

LE soussigné a l'honneur d'informer les amateurs et propriétaires de juments, que le magnifique étalon ROLLAND (de race andalouse) sera pendant toute la saison chez lui, à Alger, près de l'Hôpital de la Marine. Il est d'une belle couleur sorèle, a une raie blanche sur la tête, le pied droit de derrière blanc, la queue et la crinière jaunâtres. Il a 15 mains de hauteur; il est excellent trotteur et au grand trot.

LA GÉNÉALOGIE—Roland est né le 26 avril 1857; provient de l'étalon GRIS, de M. Tureo, et de la célèbre trotteuse FANNY. La mère de l'étalon Gris, par distribution de société, a été estimée l'année dernière à $600, et le père a été vendu à trois ans, pour $300. Le propriétaire est prêt à faire voir l'étalon Roland en mère Fanny, jument anglaise, sa sœur et sa fille Lizzie âgée de 9 mois, une magnifique pouliche. Outre cela, le propriétaire a une magnifique anesse et livrera des animaux en pension.
Conditions—$10 pour la saison, payables d'avance au moment de la remise des juments.
21 mars—7 PIERRE NOUGUE.

CRESCENT CITY WOOL

MANUFACTORY.

DRAPS, GRIS ET LAINES

A TRICOTTER, POUR L'USAGE DES FAMILLES.

LE soussigné sont prêts à remplir tout ordre qui leur sera confié dans les articles ci-dessus, et dans le plus bref délai.

Bureau pour la vente des laines F. Geble, No 157, rue du Canal. | Bureau pour la vente des draps H. Œrling, No 26, rue de Chartres.

P. S.—Nous achetons aussi des laines brutes, en grande ou petite quantité, au prix du marché.
27 fév—3 m b

DEMANDE.

ON demande deux mécaniciens, deux armuriers, forgerons et fabricants. S'adresser à
THOMAS GRISWOLD & Co.
15mars—☞ Rue 3n, entre Bacchus et Dryades

A VENDRE.

Une propriété située sur le Canal Carondelet, comprise entre les rues Prieur, Johnson et St Pierre, renfermant deux terrains (avec les améliorations) et connus sous le nom de "Dequilly Saw Mills". Elle est louée actuellement à raison de soixante piastres par mois pour une distillerie. Pour le prix, &c, s'adresser à
J. D. DENEGRE,
14 mars A la Banque des Citoyens.

A vendre à l'amiable,

Une jolie propriété, située à l'encoignure des rues Marigny et Urquhart, et mesurant 106 pieds de face à la rue Marigny, sur une profondeur de 120 pieds et face à la rue Urquhart; maison de maître, cuisine, chambres à domestiques, remises, écuries, citerne, jolis jardin parfaitement entretenus, &c. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
N. B.—On recevra en paiement des bons confédérés.
24 mars—15t

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit destiné à économiser le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont actuellement vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.

Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & ZIEGLER, No 204, Vieille Levée, et LIENHARD & NORMAN, 152, Rue Tremé, entre Toulouse et St-Louis.

GOTTSCHALK & MAGNER,

NOTAIRES PUBLICS,

Rue Carondelet, No 22,

Au rez-de-chaussée, bureau du fond.

Brigade Européenne.—Quartier Général.—Ordre spécial No 20.—Nouvelle-Orléans, 16 1 avril 1862.—Le Général Commandant la Brigade Européenne s'empresse de porter à la connaissance des officiers et soldats des divers corps composant la Brigade, les paroles de satisfaction qu'a bien voulu lui adresser le Major Général John L. Lewis, à l'occasion de la revue de mercredi 2 avril.

Le Major-Général Commandant en chef les Milices de la Louisiane a chargé le Général de la Brigade Européenne d'exprimer de compliments à tous les chefs de corps, officiers et soldats, sur leur bonne tenue et leur complète organisation. Il a été surtout satisfait de l'empressement que MM. les colonels ont mis à obéir aux lois de l'Etat, en organisant aussi promptement leurs régiments.

Ces flatteuses paroles que le Général est heureux de transmettre ici à sa brigade, sont un témoignage rendu à la discipline que chaque Colonel a su établir et maintenir dans son régiment.

Le Général Commandant de la Brigade espère que, tout en se souvenant que la Brigade est une organisation de volontaires, chaque officier et chaque soldat s'efforcera de maintenir ce principe de discipline qui peut seul mériter à la Brigade les éloges dont elle vient d'être l'objet.
Par ordre de PAUL JUGE FILS,
Brigadier Général.
MARK QUAYLE, Chef d'Etat-major 5avril—3t

Bureau des Maréchaux-Prévôts.

TOUT commerce sur la circulation de papier tendant à créer la méfiance dans l'esprit public, ou entravant à causer de la gêne, sera regardé comme preuve d'hostilité envers le gouvernement et sera traité d'une manière sommaire.
P. SOULÉ,
GEO GARR,
V. BURTHE,
H. M. SPOFFORD,
C. DUFOUR,
H. D. OGDEN,
N. TREPAGNIER.
1 avril—☞

Bureau des Maréchaux Prévôts.

IL est interdit à tous maîtres de bateaux à vapeur en pagés dans le commerce, de prendre des blancs pour le service du port. Il leur est enjoint de renvoyer, sans délai, les blancs qu'ils peuvent avoir maintenant à leur service.

Les capitaines, commis, second, charpentiers, pilotes, ingénieurs, sont les seuls blancs qui puissent être employés sur les bateaux à vapeur.
N. TRÉPAGNIER,
P. SOULÉ,
C. DUFOUR,
H. M. SPOFFORD,
V. BURTHE,
Geo GARR,
H. D. OGDEN.
1 avril—☞

Bureau des Maréchaux-Prévôts.

Nlle-Orléans, 27 mars 1862.

LE TRAFIC DE L'OR ET DE L'ARGENT pour les billets des Etats Confédérés d'Amérique est, par le présent, expressément défendu.

Les délinquants seront promptement et sévèrement punis.

Par ordre du Bureau.
N. TRÉPAGNIER,
H. D. OGDEN,
H. M. SPOFFORD,
VICTOR BURTHE,
CYPRIEN DUFOUR,
PIERRE SOULÉ.
28 mars—☞

Bureau des Maréchaux-Prévôts.

I. Les maisons de jeu sont prohibées expressément.

II. Les clubs, boutiques, salons d'huîtres, et tous magasins, sauf les pharmacies, seront fermés à 8 heures précises du soir, à partir de ce jour.
Nouvelle-Orléans, 29 mars 1862.
P. SOULÉ,
H. M. SPOFFORD,
CYPRIEN DUFOUR,
H. D. OGDEN,
N. TRÉPAGNIER.
31 mars—☞

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Nlle-Orléans, 26 mars 1862.

AVIS est donné aux capitaines de bateaux à vapeur que le Comité n'allouera que quatre piastres ($4) par tonneau de fret transporté à la Nouvelle-Orléans.
31 mars—1m GEO. C. LAWRASON, secrétaire

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Nlle-Orléans, 20 mars 1862.

AVIS est donné aux planteurs et aux personnes qui donnent du vieux fer au gouvernement, que les fonds de vieilles chaudières à sucre, les barres de grattes et tout le fer qui ayant été brûlé ne vaut rien, ne doivent pas être envoyés en ville.
24 mars—1m GEO. C. LAWRASON, secrétaire

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Nlle-Orléans, 20 mars 1862.

AVIS est donné que M. JOHN F. MOORE, de la Pruss à coton Alabama, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Robin, est chargé par ce comité et le Général commandant ce département, de recevoir les vieux cuivre et le plomb, les vieilles cloches, que les planteurs et les citoyens donneront au gouvernement.

Messieurs les donneurs sont priés d'envoyer tout ce que le prix du fret.
GEO. C. LAWRASON,
25mars—1m Secrétaire

Etats Confédérés d'Amérique.

Extrait—Quartier Général du département No 1—Nlle Orléans, 24 mars 1862.

ORDRES spéciaux No 63—XXVIII—Les marchands privés d'avoir assigné qu'ils ne sont point obligés d'administrer le serment d'allégeance dans le nombre de jours fixé par l'ordre général No 11. Ils seront prorogés jusqu'au 10 avril 1862.
Par ordre du major général Lovell
ED A. PALFREY.
25 mars—☞

PAUL TRICOU & FILS, No 13, rue Conti,

Entre Chartres et Vieille Levée.

Ont ajouté à leur assortiment de chapeaux toutes qualités, un grand assortiment de chapeaux de paille d'Italie blancs, gris et bruns de différents prix pour hommes, cadets et enfants.
Chapeaux de Panama
Chapeaux de palmier pour hommes et cadets.
Chapeaux de Campêche bas et pour nègres.
Parapluies de coton. 5 avril—6

Avis aux Modistes.

UN grand assortiment de chapeaux de paille, garnis et non garnis, capotes en soie et en crêpe, chapeaux de deuil. Aussi des et autres articles de fantaisie pour dames, fleurs et plumes, &c.

A vendre par PAUL TRICOU & FILS, No 13, rue Conti, entre Chartres et Vieille-Levée.
5 avril—6t

NOURRICE.

UNE Française, sans enfant, désire se placer comme nourrice dans une famille pour allaiter un enfant. S'adresser chez M. Maumus, rue d'Orléans No 146, entre Bourbon et Dauphine.

Perdu,

JEUDI, 3 avril, dans les chars du chemin de fer de la ville, des rues Canal et Dauphine, un BRACELET d'or incrusté avec un portrait dedans, et les initiales E. C. derrière. Le personne qui le rapportera dans la rue Bienville, No 33 recevra une récompense libérale. 5 avril—6

Demande d'un économe.

ON demande un économe pour prendre charge d'une habitation sucrière. Il est inutile de se présenter à moins d'être un homme sobre, connaissant la conduite et la culture de la canne, et ayant de bonnes recommandations.
On pourra voir M. L. MILLAUDON, No 114 rue Bourbon, entre St Louis et Toulouse
5 avril—3

Egaré ou volé,

UN BILLET de $250, portant la date du 23 avril 1860, tiré par J. L. Delisse, à l'ordre de L. D. Delisle, le public est prévenu de ne point le négocier, attendu qu'il a été volé ou perdu par le propriétaire. Une récompense sera donnée à celui qui le rapportera.
F. BARTHELEMY.
8 avril—3t

Southern Engraving Establishment.

10, rue du Camp, à côté du City Hotel.

MALUS & MAURICE, graveurs et imprimeurs, annoncent à leurs amis et au public, qu'ils exécutent toutes espèces de gravures, telles que cartes de visite, de faire part, de profession, billets de change et tickets qui ne sauraient être contrefaits, enveloppes, &c.

Se rapporter au M. Alfred Maurice, maître dans l'art et ... [illegible]
1 avril—1m

Compagnie du chemin de fer de la Nlle Orléans et du Texas.

CETTE Compagnie est maintenant prête à recevoir des propositions pour le NIVELLEMENT, la CONSTRUCTION DES PONTS et l'EDIFICE de tout le chemin, de la Nouvelle Ibérie, sur le Bayou Têche, à Orange, sur la rivière Sabine—distance de cent soixante dix-sept milles.

La voie traverse les prairies de Calcasieu, région parfaitement saine, abondante en provisions, située près des terres, d'animaux et de chaux du Texas, à l'abri de l'invasion, ou marais impénétrables s'étendant tout le long de la côte du golfe.

C'est le seul lieu qui manque à la Nouvelle Orléans pour la relier aux chemins de fer du Texas et ouvrir ainsi au pays entier l'une des régions les plus fertiles du continent.

La compagnie contracte des marchés avec un ou plusieurs individus pour construire la voie en partie ou en totalité ou sous sections de milles à pied chaque mille pour la division.

Les paiements se feront en argent et autant d'actions qu'il est d'usage de donner pour chaque classe de travaux.

Le transport, les provisions et les vêtements pour les nègres seront fournis et on le désire.

Il y aura environ un million et demi de yardes cubiques d'excavation et de levée et environ trente mille pieds de pont.

Le besoin de notre communauté exigent que ce chemin soit achevé le plus tôt possible et cela sera fait. Les parties intéressées sont encouragées.

Les communications devront être adressées à
Col. A. M. GENTRY, Président,
ou à E. L. HERIOT, Ingénieur en chef rue de la Commune No 96,
20 mars—1m Nouvelle Orléans

Appel aux Dames.

LA séparation des Etats du Sud avec ceux du Nord, fait de la Nouvelle-Orléans la métropole d'un vaste Empire. Son commerce est appelé à devenir l'égal de ses sœurs aînées Londres, Paris, New-York, &c. Il faut donc inaugurer l'Ere nouvelle par des innovations intelligentes. Nous ne saurions trop encourager ceux qui osent les tenter, car elles sont toujours au profit des consommateurs.

L'expérience du passé nous apprend que les maisons spéciales d'un article, offrent un avantage immense au public. Persuadé du succès d'une pareille entreprise, nous avons un appel aux dames pour les engager à visiter le nouveau magasin qui va s'ouvrir et qui offrira à la vente un grand assortiment de dentelles noires, pointes, mantelets, châles, burnous, et autres articles en dentelles noires.

Ce magasin situé rue du Canal No 161, prendra le titre de:

A LA REINE DU SUD.

Voir l'annonce ci-dessous:

A LA REINE DU SUD.

Spécialité de Dentelles Noires.

Ouverture le 7 courant.

Ce magasin offrira à la vente

1200 pointes dentelle noires de.........	$2 50 à 15 00
200 do Chantilly de..........	20 00 à 60 00
100 châles dentelle noires de.........	5 00 à 15 00
500 mantilles dentelle noire de.........	4 00 à 20 00
200 do Chantilly de.........	15 00 à 60 00

200 BURNOUS,

200 TALMAS,

200 FORMES NOUVELLES.

Un assortiment de dentelle Chantilly, de 3 pouces à 24 pouces de largeur. 1 avril—6t

Statistique Médicale.

Enumération ci-après des résultats relatifs aux maladies chroniques et constitutionnelles, obtenus par le Dr MAILHE, rue des Remparts No 184, entre Ste Anne et Dumaine.

DANS l'espace d'environ quinze mois de résidence à la Nouvelle Orléans, ce praticien a eu successivement occasion de voir et de guérir les maladies désespérées, comme de l'estomac, pulmonaires et du cœur, de la peau, scrofules et des voies urinaires, des ulcères et des dartres les plus anciennes; des engorgements glandulaires, articulaires et osseux, des cachexies indurées, des rhumatismes et des infiltrations œdémateuses, des affections de matrice et flueurs blanches, des attaques à type périodique et comme de forme épileptique avec agitation permanente du système nerveux, des constipations, des fièvres et des névralgies; il a rétabli des constitutions ruinées par la saturation mercurielle où étant à tel point que l'économie, fait que n'a laissé de valider un prompt retour à la santé.

Les honorables clients qui font le sujet de cette mention sont présents et prêts à donner par l'entremise du Dr sus-énoncé et autorisé, leurs informations aux personnes intéressées. 31 mars—1m

BLANC DE ZINC—100 livres blanc de zinc française. A vendre par S. B. GRATAA & Co,
14t av 1 rue Douane.

AVIS.

LE soussigné prie le public de ne point faire de crédit à sa femme, Louise Manhart, attendu qu'il ne paiera aucune dette qu'elle pourra contracter.
8 avril—3 J. MANHART.

VENTES A L'ENCAN.

Succession de feu Furcy Verret.

Vente pour opérer un partage entre les héritiers.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

JEUDI 10 avril 1862, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale,
VALSAIN, nègre créole, âgé d'environ 17 ans bon domestique de maison, ayant un mal à la jambe.
LAURENT, jeune nègre créole, âgé d'environ 15 ans, charretier, ayant mal à la cheville.
Ces esclaves sont de bons sujets.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et divisé en coupons, portant hypothèque sur les dits esclaves et 8 pour cent d'intérêt jusqu'à maturité, et en cas de non paiement, huit pour cent comme clause pénale seulement. L'acquéreur aura le privilége de payer le tout comptant.

Actes de vente pardevant A. Ducatel, notaire public.
5 avril—5

Œillets! Œillets! Œillets!

(Pour cause de déménagement.)

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

MARDI huit avril 1862, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu au No 36, rue Annette, entre Moralès et Urquhart,

La plus belle collection et la plus grande variété d'œillets connus sous le nom de ŒILLETS BOISBLANC, et dont l'énumération serait trop longue.

Aussi—Le mobilier, consistant en lits, armoires, tables, chaises, canapé, bois de chauffage, etc. 6av

Une grande maison en briques, à deux étages, dans la rue Bienville, entre les rues Prieur et Johnson, ancienne résidence du défunt—Esclaves.

Succession de feu Hippolyte Griffon.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, en date du 28 décembre 1861, dossier de la Cour No 18,630, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal, les propriétés et les esclaves suivants, pour le compte de ladite succession:

1o—Un morceau de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Conti, Prieur et Johnson. Il a 76 pieds 3 pouces 7 lignes de face à la rue Bienville, direction de la rue Prieur, laquelle ligne oblique dans le ... Il a 64 pieds 7 pouces, plus ou moins, sur la ligne ... la profondeur de 17 pieds, ... 2 pieds 2 pouces 3 lignes, sur ... et une profondeur, sur la ligne ... 11 pieds 2 pouces ...

Ensemble les améliorations qui se trouvent dessus, comprenant une maison en briques, à deux étages avec cuisine et chambre à bains, installations du gaz, &c, une grande chambre en bois, dans le fond, comme table pour une salle de billard ou une salle d'armes, une fontaine, arbrisseaux, &c, et autres dépendances et works &c.

CONDITIONS—Sept mille piastres comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque et six pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à échéance, et huit pour cent l'an en de retard comme clause pénale. En cas de poursuites judiciaires pour la collection des billets, il y aura cinq pour cent pour honoraires d'avocat. Les billets seront assurés et la police d'assurance transférée au vendeur.

MARIE LOUISE, griffonne, âgée d'environ 3 ans, bien cultivée et repasseuse, ayant un mal à une jambe. Conditions—comptant.

L'acte de vente pardevant P. C. Cuvelier, notaire public. Simars—avril 1,8 15 24—mai 1

Aux amis du général Sterling Price.

AYANT l'autorisation du major général Price, sa- ... Missouri, et encouragé avec bonté par le général Lovell, je m'adresse aux braves de la Nouvelle-Orléans pour que quelques ... la recrue d'artillerie volante. J'ai ouvert, à cet effet, à mon bureau au No 151, rue du Camp, en face de l'église St Patrick, où les soldats pourront s'adresser pour la gratification et tous les renseignements nécessaires.
JOHN P. McMILLIN.

RÉFÉRENCES:
L'hon. Chas Derbigny, Major général Lewis,
Général Grivot, C. Roselius,
L'hon. Isaac E. Morse.

N. B.—J'ai nommé pour la HANNIBAL LIGHT ARTILLERY, compagnie B, les officiers suivants:
Capitaine—Montgomery Brown,
Premier lieutenant—Alden McLellan;
Deuxième lieutenant—J. G. Maguire.
S'adresser encoignure de la rue du Camp, No 151, ou dans la rue Tchoupitoulas, No 25, en face du marché Sainte-Marie, pour la gratification et les renseignements.

Aux amis du général Sterling Price.

AYANT été autorisé par le major général Price, et ... pour le gouverneur Jackson, du Missouri, et encouragé par le major général Lovell, je m'adresse aux fils du Missouri et aux ... de la Nouvelle Orléans ... pour former une ou plusieurs compagnies d'artillerie légère, attachées au corps du général Price. J'ai ouvert des bureaux aux Nos 31 et 37 rue du Camp ... et rue St Charles, où les soldats pourront s'adresser pour la prime et pour avoir tous les renseignements nécessaires.
JOHN P. McMILLIN.

Références:

Hon. Charles Derbigny, Maj Gén. Lewis,
Gén. M. Grivot, C. Roselius,
Hon Isaac E. Morse.

N B—J'ai nommé pour la compagnie d'Artillerie légère d'Hannibal les officiers dont les noms suivent:
Capitaine—J. M. Heron,
Premier Lieutenant—Geo. O. Bearss,
Second Lieutenant—A C Heron,
Troisième Lieutenant—L M Kennett Jr
Quatrième Lieutenant—Samuel T Palmer.
1avril—☞

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de St-Tammany—Bureau du Juri de Police—Comme continuation des registres des procédures du Juri de Police dans sa session du 15 mars.

Nous, le Juri de Police de la paroisse St-Tammany, nous engageons envers tous les vrais amis de la cause du Sud, à pourvoir à la subsistance des familles de tous ceux qui ont rejoint la Compagnie qui se forme actuellement dans la paroisse de St-Tammany, pour le service de l'Etat, ou des Etats Confédérés, sous le nom de "St-Tammany Guards"; envers les volontaires qui sont déjà partis et ceux qui partiront prochainement, ... de leurs familles, et à allouer aux familles de ceux qui ... et leur assurer les moyens de subsistance nécessaires ... mille piastres pour le soutien desdites familles.
Covington, 15 mars 1862.
BENJ. BUTMAN,
Président du Juri de Police.
JOHN J. CRAWFORD,
F. PERRIN,
L J. LESLIE,
J. W. ERNEST.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la paroisse, ce 15 mars 1862.
W. S. HOSMER,
Greffier du Juri de Police.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de St-Tammany—Bureau du Juri de Police—Je certifie que le Juri de Police s'est réuni conformément à l'appel ... alloué la somme de $20,000 dans le but indiqué ci-dessus.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la paroisse, ce 15 mars 1862.
W. S. HOSMER,
Greffier du Juri de Police.

HORSIN,

CAPORAL TAMBOUR, au 63e régiment d'infanterie de ligne, a l'honneur d'informer messieurs les officiers des différentes compagnies de la Nouvelle-Orléans, qu'il leur procurera de bons élèves pour faire de bons tambours, qui battront les vraies batteries de l'ordonnance ensemble et les marches particulières.

Il enseignera aussi les batteries de l'école des tirailleurs. Toutes ces différentes batteries seront exécutées au signal de la canne.

Pour faire promptement de bons tambours, il faudrait des jeunes gens de 15 à 20 ans, qui n'auraient jamais battu de la caisse, ils apprendraient les principes avec plus de facilité.

S'adresser rue Toulouse, au Théâtre de l'Opéra.
1er av—6t

Savon! Savon!

Fabrique rue d'Amour, No 300,

Entre Champs-Elysées et Marigny

M. BATTIER & CO offrent en vente QUATRE CENTS CAISSES DE SAVON SUPÉRIEUR pour famille. On peut voir des échantillons à la fabrique, ou à la Pharmacie, coin St-Pierre et Dauphine.
19mars—au15av

Huile.

50 BARILS HUILE DE SUIF—A vendre par A. F. COCHRAN & HALL, Rue Nlle-Levée, No 13, et rue Fulton, No 11.
20 mars—1m

Institution Collégiale de la Nouvelle-Orléans, 203, rue du Camp.

Dirigée par Mme Ed. LOCQUET.

CET établissement dont les succès vont toujours croissant, a rouvert ses classes lundi, 16 septembre. La directrice engage les élèves à être ponctuelles, afin de ne perdre aucun des avantages résultant d'un cours complet.

Pour renseignements, s'adresser à la principale, rue du Camp, ou par la poste, boîte 2 134.
6 sept—6m

$20 de récompense.

Partie marronne vers le 18 février dernier, mon esclave DOLLY, teint noir, âgée d'environ 45 ans, taille élancée, pommettes saillantes, yeux enfoncés. Elle travaillait à la crémerie Bellevue avant de partir. La personne qui la ramènera à C. F. Hatcher, rue Gravier, No 136 recevra la susdite récompense.
18mars—6t JAMES LINDSEY

RHUM!

RHUM de la Louisiane, de notre fabrique, constamment en main

A vendre par J. & J. TARDOS,
14 mars—1m 26, Vieille Levée.

Le comité de Salut public

ANNONCE qu'il a obtenu des arrangements avec les maisons suivantes qui ont généreusement offert de vendre, pour le comité, du pain, son riz, &c, aux prix du tarif, en aussi petites quantités que les pauvres en auront besoin.

AVET & BRO., à l'encoignure des rues Vieille Levée et Bienville,

W. A. VIOLETT & Co, Nos 49, 51, 53 et 55, Nouvelle Levée.

Riz,	par tierçon,	7 1/4
	en détail,	7 3/4
Farine,	par sac,	$7 50
Pois,	par boisseau,	$1 75

Par ordre du comité d'approvisionnement.
26 mars HY LONSDALE.

Moulin à coton de Lane.

Jefferson City (Le).

FABRIQUE de fil de coton, ouate et coton à calfater. Le fil de coton sera mis sur commande, en quantités simples et en numéros assortis 5@12.

Bureau No 19, rue de l'Union, Nlle-Orléans.

L. H. LANE,
20 nov—7m Propriétaire.

HUILE DE CHARBON

Et brûle pour graisser les machines.

A vendre en gros et en détail à raison de $1.50 le gallon l'huile à graisser, et $3 l'huile de charbon, par C. ESPINOLA.
Parmacien, 150 rue de Chartres, entre
7mars—en15a Ste-Anne et Dumaine

L. C. Barbier & A. T. Wurtemberg,

Importateurs et fabricants de toutes espèces de cigares, Rue Front Levée No 37 et
17 mars Rue Poydras No 85

Bureau du Surintendant.

Grand chemin de fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Alger, 24 mars 1862.

LES convois de passagers n'arrêteront régulièrement à Gretna et aux autres stations dans la paroisse de Jefferson.

Il ne sera permis à personne, dans une circonstance quelconque, de prendre passage sur le convoi de fret.

Toute personne de cet endroit ou d'une station quelconque dans la paroisse de Jefferson, par le convoi de passagers, doit avoir un passeport du maréchal prévôt de son district.
A. B. SEGER,
26 mars Surintendant.

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à remplir tous les ordres pour l'HUILE et le GATEAU D'HUILE, en quantités, au gré des acheteurs.

Les ordres laissés au soussigné seront promptement remplis.
A. PEPIN, agent, 82, Canal.
A vendre, 1000 caisses de savon de différentes marques. 21 nov—6m

AVIS.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il a transféré sa manufacture de linge aux dans les ateliers de M. T. G. Payne, rue du Canal No 72, entre Camp et Magasin.
24 mars ED. DUFORESTIERS

POMMADES.—4 caisses pommades de diverses qualités et odeurs à vendre par
PAUL JUGE & FASSY, 40, rue de la Vieille Levée
18mars—6t

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RÉSERVE.

Broderies, Toiles, Chemises et Marchandises sèches.

PAR HENRY SAMORY.
C. SAMORY, encanteur.

MARDI, huit avril, il sera vendu, à 10 heures, à son magasin d'encan, au Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

Une facture broderies françaises, toiles et chemises, &c. Un assortiment marchandises sèches diverses.
Conditions comptant. 7avril

R. SCOTT, encanteur.

VENDRA, mardi 8 courant, à son magasin d'encan, 54, rue des Magasins, encoignure Natchez—10 barils vieux whisky, 75 caisses ale d'Ecosse; 10 quarts cognac; 40 caisses sherry et claret; 10 barils rhum de la Louisiane; 10 caisses savon; 100 caisses cidre champagne; 25 caisses Porter de Londres.

Egalement—Cordes, baquets, sucre, tabac, huile d'olive, vins, chandelles, liqueurs assorties, quincaillerie, coutellerie, &c, &c. &c. 8 avril

Groceries, Vins, Liqueurs, Papier à imprimer, Drogues, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

JEUDI, 10 avril 1862, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 93, rue de la Vieille-Levée.

Une facture de vins de Bordeaux de Pinke & Co.

325 caisses "Pontet Canet," Château Léoville, Château Larose, Château Margaux, Haut Sauternes, &c, &c. 20 caisses vin de Rhin supérieur, Hochheimer, Marcobrunner, Deidesheimer, Liebfraumilch et Rudesheimer.

25 caisses de liqueurs supérieures importées, Chartreuse verte, jaune et blanche, bitters du Japon, &c. 22 caisses "Sherry," Cabinet Oloroso, Amontillado. 5 hoddeaux United Wine Yard Proprietors, cognac 1854.

2 quarts United Wine Yard Proprietors, cognac 1860.

6 quarts cognac A. Brillouin, 1858
1 do do Seignette, "Rochelle"
12 caisses cognac supérieur, "Jas Hennessy"
310 caisses cocoa jaune américain, importé de la Havane.
3 sacs de café de la Havane, importé de la Havane.
3 caisses huile d'olives
14 sacs quatre épices do
12 do cannelle et gingembre do
6 barriques vin de Catalogne do
6 barils amandes cassées
112 barils whisky.
10 do rhum de la Louisiane.
6 do Ins. poudre de Hollande.
100 sacs plomb de chasse No 1, 4, 6, 9
17 do orange marmalade.
14 caisses de papier à imprimer.

Aussi—Une facture de drogues, reçue de la Havane consistant en:

Sel de soude, soufre, garance, camphre, quinine, rhubarbe, de musc, huile de Palma Christi, gomme arabique, masse bleue, &c.

Les catalogues avec les détails et conditions seront prêts au bureau avant la vente. 7avril—5t

Deux Terrains de prix sur la Promenade du Canal Carondelet.

PAR N VIGNIÉ, encanteur.

JEUDI 10 avril 1862 à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,

Deux terrains situés dans le premier district de ... Carondelet et les rues St Jean, Po... Ces lots ... de la rue Toulouse, à la Promenade du Canal Carondelet ... Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et intérêt de 8 pour cent l'intérêt. L'acquéreur aura le privilége de payer le tout au comptant.

L'acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire public.

PAR J. B CROZAT, encanteur

Bureau, Passage de la Bourse, No. 32.

IL sera vendu JEUDI 10 avril 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, UN TERRAIN avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet compris entre les rues Ursulines, Ste Claude, Gravier, ... mesurant 30 pieds de façade sur la rue de l'U... mesurée par 120 pieds de profondeur. Ensemble les améliorations, ... appartements, galerie et cabinet, cuisine et autres dépendances.

2—UN TERRAIN sur Mandeville entre Moralès et Marais, ... 120 pieds de profondeur. ... une maison à étage de quatre appartements ...

Conditions—Moitié comptant et la balance à un ... d'intérêt jusqu'à parfait paiement.

Sucre, mélasse et tabac en feuilles.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

VENDREDI 12 avril 1862, à 10 heures et demie A. M. Lafayette, au magasin, ... de la rue du Camp et Magasin, 200 balles de tabac en feuilles.
20 barils de sucre
6 do mélasse
6 do sucre et morceaux No 2.
Conditions comptant.

Vente de deux magasins et maisons en briques, de très grand prix, dans la rue Bienville, dans le quartier des affaires.

PAR GARDNER SMITH & Co, encanteurs.

Bureau, rue de la Commune, No 31.

IL sera vendu à l'encan, SAMEDI 26 avril 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, UN TERRAIN avec toutes les améliorations, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues ... Baronne, Gravier et Commune. Ledit terrain a une face de 27 pieds de façade sur la rue ... irrégulière en profondeur, complètement, ... la rue Baronne.

Les améliorations consistent en deux maisons en briques ... chaussées, avec quatre chambres, ... sur les deux ... ... Loyer de $40 par mois.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de trois billets de $1083 33 chacun, dont échéant le 14 septembre 1862, et un échéant le 14 septembre 1863, ... et la balance comptant.

L'acte de vente devant R. Brenan, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

VENTES JUDICIAIRES.

Faux Padres et alias vs. L. Delsol et al.

COUR de District des Etats Confédérés pour le District de la Louisiane, No [illegible].

En opérer un partage.—En vertu d'un jugement de la dite Cour de District des Etats Confédérés pour le District de la Louisiane, en date du 14 mars 1862, dans la cause précitée ... il sera vendu, à la Nouvelle-Orléans, à la Bourse des Marchands, rue Royale, MERCREDI 7 mai 1862, les terres suivantes, ... le consentement de Léonard Landry, conformément à leur ... du Commissaire ... déposé à ... de la paroisse ... au bureau des terres à Opelousas.

Premièrement—UN MORCEAU DE TERRE situé sur le Bayou des Cannes, dans le ... de Ville Plate, à environ vingt-cinq milles ... Opelousas ... Congrès du 29 avril 1816, ... de Pierre Gentil et ... Etats Papers, ... le Bayou ... et 8 ... les arpents ...

Le terrain No 1 est borné par le Bayou des Cannes, ...

Le terrain No 2 est borné au nord, par le terrain No 3 et, au sud, par le terrain No 1. Il a une superficie de 1604 71 acres.

Le terrain No 3 est borné au nord, par le terrain No 4 et, au sud, par le terrain No 2. Il a une superficie de 1635 11 acres.

Le terrain No 4 est borné au nord, par la terre confirmée au nom de Jacques Dupré et, au sud par le terrain No 3. Il a une superficie de 1633 71 acres.

Secondement—Un morceau situé sur le Bayou Nez-Piqué, ayant ... arpents en face des deux côtés dudit Bayou et ... de profondeur de chaque côté ... superficie de 2754 30 acres, confirmé au nom de ... par acte du Congrès du 29 avril 1816, ... No 547, du rapport du Commissaire, ... 1815 ...

Le terrain No 1 ... de 20 arpents de chaque côté du Bayou ...

Troisièmement—Le droit ...

TERMES ET CONDITIONS DE LA VENTE—Les ... comptant, la balance ... billets ... hypothèque ... 8 pour cent d'intérêt ...

Les actes de vente pardevant Pierre Charles Cuvelier, notaire public, à la Nouvelle Orléans, rue de la Commune. WILLIAM D. KENNER.
21 mars—5 av 28 mai 1

Dagne & Marigny vs H. A. Schuerman

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 17,259—En vertu d'un ordre de vente rendu le 20 de mars 1861 ... de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, je vendrai le vendredi 11 d'avril 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, à la vente publique et adjudication de Plantation ... avoir la ...

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.
JOHN P. WALDEN,
Shérif de la paroisse d'Orléans
31 mars—avr 3,5,8,11

Succession de Louis Médérie.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur

Bourse des Négociants et des Encanteurs.

IL sera vendu jeudi le 10 avril 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, dirigée conformément à un ordre de l'honorable J Bermudez juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 14 février 1862, pour compte de la succession de Louis Médérie.

La domestique la mulâtre Théodore, âgée de 40 ans, jusqu'au 31 décembre 1867.

Conditions comptant.

Acte de vente pardevant O. De Armas, not. public. 1 avril

HOFFMAN et MARKS,

63......... *Rue de Chartres* 63

AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des consignations en consignation et donneront toute leur attention aux ventes de dehors. 1avr

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Simon Codina—No 18,574.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice naturelle du mineur François Codina, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. MICHOT,
5 avril—13 17 Députe-Greffier.

Succession de Samuel Boni alias Beale—No 18,694.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. MICHOT,
Députe-Greffier.